

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_068

Le 07 novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie, Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno et TURC Jack.

Absents : Mme ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie) et M. HUTIN Didier (pouvoir à DIDIER Thierry)

Secrétaire : M. BELLE Michaël

OBJET : Local communal du rez-de-chaussée du bâtiment CRIC. Bail commercial avec Mme CASTELLY

Le Maire fait lecture de la demande de Mme CASTELLY, céramiste souhaitant reprendre la location du local communal du rez-de-chaussée du bâtiment CRIC dès le départ de l'actuelle locataire.

Il ajoute que pour l'installation de son four, elle aurait besoin d'une installation électrique en triphasée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la délibération n°DE_2022_067 fixant la date de sortie de Mme CHARLOT du local du CRIC au 15 novembre 2022,

AUTORISE le Maire à signer un bail commercial classique avec Mme CASTELLY Marianne qui prendra effet au 1^{er} décembre 2022.

DIT que le passage de l'installation électrique de monophasée en triphasée sera à la charge de Mme CASTELLY,

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

